

Le pôle écologiste

de Charente Maritime

18/02/2022

Edito :

Les énergies renouvelables OUI, mais pas n'importe comment !

Le consensus scientifique est sans appel : il est urgent de décarboner massivement notre production d'énergie. L'implantation de grands (et petits) projets de production d'énergie renouvelable, notamment éolien et solaire, a pris un retard considérable au regard du vieillissement de nos centrales nucléaires. Dans l'ensemble, l'accélération des projets d'éolien terrestre et offshore est une bonne nouvelle, et les forces écologistes soutiennent le plus souvent les projets présentés en Charente Maritime.

Néanmoins, la zone initiale d'étude du projet éolien offshore en face de l'île d'Oléron est inacceptable. Le choix d'une zone Natura 2000, ayant motivé l'émergence d'un Parc Naturel Marin, est une provocation au regard de l'indispensable protection de la biodiversité. **Le projet d'éolien offshore devra être largement modifié et amélioré pour ne pas opposer transition énergétique et sauvegarde de nos écosystèmes,** dès lors que des alternatives existent.

En outre, cette zone d'étude est exploitée en priorité par la pêche artisanale, dont les acteurs en seront les principales victimes.

Cela montre une nouvelle fois la nécessité d'avoir une approche globale, écologique de ces sujets. La transition énergétique doit se faire avec et pour les citoyens, les acteurs professionnels, et dans le respect de la protection des espèces.

A ce stade du débat public, le pôle écologiste relève l'écoute active dont fait preuve la commission et les propositions d'évolutions du projet qui vont dans le sens des remarques le plus souvent formulées. Cette démarche de co-construction, si elle est menée à terme, doit permettre de définir un projet qui évitera l'écueil de recours judiciaires néfastes pour le développement des EnR.

SOMMAIRE

Le pôle écolo – qui sommes-nous et contacts	3
Constat & contexte local	4
En 2050, nous devons avoir atteint la neutralité carbone	4
Plusieurs scénarios, différentes priorités	5
Contexte local : débats sur l'éolien offshore et l'éolien terrestre.....	7
<i>Besoins de production d'énergie.....</i>	<i>7</i>
<i>Gisements d'énergies renouvelables</i>	<i>7</i>
<i>Zoom sur le projet d'éolien offshore.....</i>	<i>8</i>
Nos critiques majeures sur les projets en cours	9
Le manque d'approche globale de la transition énergétique.....	9
1 – <i>La sobriété d'abord ! La meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas !.....</i>	<i>9</i>
2 – <i>Des EnR oui, des EPR ou SMR non !.....</i>	<i>10</i>
3 – <i>Non au développement anarchique, sans document cadre validé et sans participation citoyenne !.....</i>	<i>11</i>
Sur le développement de l'éolien terrestre.....	12
4 – <i>Des déploiements sans concertation ni avec avec les habitants, ni avec les élu·e·s locaux·ales</i>	<i>12</i>
Sur le parc éolien offshore.....	13
5 – <i>Les zones Natura 2000 doivent rester des sanctuaires de biodiversité.....</i>	<i>13</i>
6 – <i>Ne sacrifions pas la pêche artisanale !.....</i>	<i>14</i>
Nos conditions d'acceptation	15
1 – <i>Communiquer de manière transparente</i>	<i>15</i>
2 – <i>Permettre l'investissement participatif citoyen.....</i>	<i>15</i>
3 – <i>Anticiper la fin de vie des parcs</i>	<i>15</i>
4 – <i>Préserver inconditionnellement la biodiversité</i>	<i>16</i>
Nos propositions.....	17
1 – <i>Partir des territoires : modifions la loi qui encadre le déploiement des éoliennes sur terre et en mer</i>	<i>17</i>
2 – <i>La participation et a minima la concertation devraient être des prérequis pour tous ces projets de développement d'EnR.....</i>	<i>17</i>
3 – <i>Eolien offshore : accompagnons les innovations techniques et privilégions l'option d'un parc éolien flottant plus au large.....</i>	<i>18</i>

Le pôle écolo – qui sommes-nous ?

Le **pôle écologiste rassemble** sur notre territoire de la Charente Maritime les équipes **d'Europe écologie-Les Verts, Génération.S, Génération écologie et le Mouvement des progressistes**.

Unis autour de la candidature de Yannick Jadot pour les élections présidentielles, mais également lors des précédents scrutins, nous travaillons ensemble au sein du pôle écologiste.

C'est au terme d'un travail collaboratif et itératif que le pôle écologiste dépose une contribution au débat public en cours sur la politique énergétique & le développement des énergies renouvelables sur notre territoire.

Pour réaliser ce travail, nous avons :

- analysé les rapports Négawatt, RTE et Ademe sur la transition énergétique pour atteindre la neutralité carbone pour 2050 ;
- réalisé des entretiens avec divers acteurs de notre territoire comme Nature Environnement 17, Ligue de Protection des Oiseaux ;
- interrogé des élus d'autres départements, des experts en énergie et en urbanisme environnemental, aux avis variés et divergents ;
- réalisé une recherche documentaire et comparative afin de proposer des pistes de réflexion adéquates : rapports CNDP sur d'autres projets, résultats d'études sur des parcs flottants, l'étude de démarches de planification territoriale des EnR ...

C'est de ce travail qu'est né ce dossier de presse et nous vous remercions de l'intérêt que vous y porterez.

Contacts

David Blaise-Martin, porte-parole EELV La Rochelle-Ré-Aunis : 06.20.64.67.59

Judith Jahiel-Hébert, co-secrétaire EELV La Rochelle-Ré-Aunis : 06.08.11.39.81

Jonathan Uhmman, co-secrétaire EELV des deux estuaires : 06 60 37 52 49

Jean Mariaud, Génération S : 06 20 75 58 70

Constat & contexte local

En 2050, nous devons avoir atteint la neutralité carbone

Le dérèglement climatique a commencé et nous en percevons déjà les conséquences. Les catastrophes climatiques sont de plus en plus fréquentes et s'intensifient avec le temps. Si l'inaction climatique des 50 dernières années n'a pas permis de l'éviter, **nous devons désormais tout mettre en œuvre pour atténuer le dérèglement climatique** au maximum et adapter nos territoires à supporter ces aléas, les rendre plus résilients.

L'Europe a pris un engagement fort : atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. La France souscrit également à cet objectif. En Charente Maritime, les intercommunalités doivent s'engager aussi de manière ambitieuse au travers leur Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) dans des stratégies territoriales.

Cet engagement nous oblige. Nous devons diminuer nos consommations d'énergie et sortir des énergies fossiles. **Quelques soient les scénarios pour atteindre la neutralité carbone**, il nous faudra collectivement :

- **diminuer drastiquement nos consommations** (et donc notre production globale) d'énergie, soit mettre en place de véritables politiques de sobriété énergétique.
- **diminuer fortement ou arrêter notre production d'énergie nucléaire**
- **augmenter fortement notre production d'énergies renouvelables**

Plusieurs scénarii, différentes priorités

Aujourd'hui, plusieurs scénarii sont sur la table. Certains misent sur une forte production d'énergie nucléaire (ex. scénario 6 de RTE), d'autres sur plus – voire exclusivement – d'énergies renouvelables (ex. scénario 0 de RTE, scénario Négawatt).

Ces scénarii sont politiques, en cela que les différents chemins qu'ils dessinent reposent sur des convictions, des degrés de confiance différents dans certains développements technologiques, ou encore de l'importance que les uns ou les autres accordent aux générations futures.

Pour les écologistes, **la production d'énergie nucléaire est un danger majeur, aussi bien sur le volet économique qu'environnemental**. La nouvelle génération de centrales nucléaires n'est pas fiable et va produire une énergie très **couteuse** pour l'Etat et in fine, pour les usagers. Sur le plan environnemental, la question des **déchets** nucléaires n'est toujours pas résolue, et ne le sera probablement jamais. En outre, dans un contexte de dérèglement climatique qui amplifie sensiblement **l'étiage sévère de nos rivières**, la perspective de développement de centrales nécessitant de l'eau pour leur refroidissement est donc périlleuse & dangereuse. En France, le parc nucléaire actuel consomme chaque année environ **19 milliards de mètres cubes d'eau**, ce qui en fait le secteur économique le plus gourmand en eau de tout le pays, loin devant l'agriculture. Aussi, avec l'amplification des pénuries récurrentes d'eau, l'énergie nucléaire devient une *solution* de plus en plus intermittente, et donc de plus en plus couteuse et aléatoire.

Le développement technologique et le déploiement des **énergies renouvelables (EnR)** sont davantage **rassurants** sur une perspective de court, moyen et long terme, **tant sur le volet économique qu'environnemental**. Les solutions techniques pour l'énergie solaire s'améliorent chaque année ; les premières expériences d'éoliennes flottantes sont prometteuses. Contrairement au nucléaire, les risques pour les générations présentes et futures sont très faibles, et les filières de recyclage de ces équipements sont en plein développement.

En outre, la production d'énergie renouvelable est compatible avec la nécessaire **préservation de la biodiversité**. Ce volet est très loin d'être accessoire. La médiatisation du dérèglement climatique peut parfois éclipser du débat public l'autre crise majeur du XXIème siècle :

Dossier de presse

l'effondrement de la biodiversité ou la 6^{ème} extinction de masse. Tout aussi complexe, écosystémique, globale et dangereuse pour la capacité des Hommes à vivre sur Terre que ne l'est le dérèglement climatique, **la 6^{ème} extinction de masse est souvent reléguée en arrière-plan dans le débat public.** Et pourtant, de la diversité biologique dépendent l'apparition de virus comme la Covid 19, la reproduction des plantes pour notre alimentation, la qualité de notre air etc...

Pour les écologistes, les projets de production d'énergie ne peuvent se faire au détriment de la biodiversité.

Contexte local : débats sur l'éolien offshore et l'éolien terrestre

Dans son schéma de développement durable, le département de Charente Maritime a acté que notre territoire devait « *augmenter sa production d'énergie renouvelable [...] pour tendre vers un territoire à énergie positive, dans le cadre d'un mix énergétique équilibré et respectueux de l'environnement.* » Les outils de mise en œuvre et les actions envisagées par les PCAET pour atteindre cet objectif sont toutefois

Besoins de production d'énergie

A l'échelle de la Charente Maritime, nos consommations annuelles d'énergie s'élèvent à environ 16 TWh quand la production totale d'énergie atteint seulement 3TWh. Considérant qu'une large part (environ 65%) est imputée à la consommation de produits pétroliers et de gaz naturel, et que la grande majorité de notre électricité est d'origine nucléaire, il apparaît urgent de développer la production d'énergies renouvelables sur notre territoire **pour produire plus d'électricité d'origine renouvelable** pour palier d'une part à la réduction de la part de pétrole et de gaz, et d'autre part au recul de la part nucléaire dans la production d'électricité (de 75% aujourd'hui, elle doit passer à maximum 50% dans le scénario le plus « nucléarisé »).

L'autonomie énergétique de nos territoires est dérisoire et le manque d'anticipation sur notre production d'énergie renouvelable est inquiétante ! Par exemple, la part des EnR est très variable en fonction des territoires : 11 % sur La Rochelle pour une moyenne départementale de 18 % (régionale de 25%).

Aussi, même avec des politiques de sobriété qui permettraient une économie de 50% de l'énergie consommée actuellement, il nous faudra construire des unités de production d'EnR très importantes. Sur l'agglomération de La Rochelle, en accordant une confiance totale dans l'efficacité de nos politiques de sobriété, il nous faudra construire des équipements pouvant produire au moins 1500 GWh pour couvrir nos besoins.

Gisements d'énergies renouvelables

Grâce au littoral et son exposition solaire, notre territoire est une zone propice au développement de l'énergie photovoltaïque et de l'éolien, terrestre ou offshore.

Dossier de presse

Souvent, même si les gisements sont là et permettraient l'atteinte d'au moins 50% des consommations, les collectivités cèdent face à ceux qui s'opposent au déploiement d'EnR sur leur territoire.

Par exemple, sur le territoire de la CdA de La Rochelle, le potentiel de développement du photovoltaïque et de l'éolien, bien qu'important, est largement sous-envisagé pour l'exploitation.

Zoom sur le projet d'éolien offshore

Les écologistes sont favorables au développement d'un parc éolien en mer. Son développement se justifie par notre besoin urgent de trouver de nouvelles sources de production d'électricité pour palier à notre sortie des énergies fossiles.

Selon la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), la puissance maximale de ce parc sera comprise entre 500MW et 1GW, en fonction du dimensionnement du projet. Cela correspond à un productible estimé entre 1,7 et 4 TWh.

Aussi, ce parc représente la consommation actuelle de un quart de la consommation d'énergie départementale.

Ceci dit, le projet actuellement envisagé n'est compatible ni avec les activités de pêche artisanale & durable, ni avec l'incontournable préservation de la biodiversité, et notamment les populations d'oiseaux migrateurs. **Aussi, les écologistes ne peuvent pour l'instant pas être favorables au projet éolien offshore au large de l'île d'Oléron tel qu'envisagé aujourd'hui.** Ce dossier de presse permet de revenir plus en détails sur nos réticences et propose des pistes de solutions pour concilier préservation de la biodiversité et des zones de pêche, et production d'énergies renouvelables.

Nos critiques majeures sur les projets en cours

Le manque d'approche globale de la transition énergétique

Les projets de développement des EnR qui sont envisagés sur notre territoire ne répondent à aucune approche globale de la question énergétique. La prospective territoriale sur ces questions est faible voire inexistante, les collectivités (commune, agglomération ou département) ont très peu de pouvoir pour réfléchir à leur stratégie énergétique et la déployer. La division et la multiplicité des interlocuteurs profite aux porteurs de projet, sans que les habitants ou leurs représentants n'aient de véritables leviers pour empêcher ou encourager le développement de projets de production d'énergie.

1 – La sobriété d'abord ! La meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas !

Avec la loi de transition énergétique, la France s'est fixé un objectif de réduction de **-50% de la consommation d'énergie finale d'ici 2050¹**. A court terme, c'est une réduction de -20 % d'ici 2030 que le pays doit atteindre.

La nécessité des économies d'énergies est d'ailleurs largement partagée par les Français. Dans un souci de lutte contre le dérèglement climatique, 93% d'entre eux pensent que les économies d'énergies sont la mesure la plus utile².

Si la consommation française d'énergie diminue de manière régulière depuis une vingtaine d'années sous l'effet d'une plus faible croissance économique, de la délocalisation de nos industries (et donc de nos consommations d'énergies !) et des progrès réguliers dans l'efficacité des matériels, **les objectifs que nous nous sommes fixés nécessitent une véritable rupture avec les modes de production et de consommation actuels.** Concrètement, **en 2050, nous devons**

¹ Avec 2012 comme année de référence

² Sondae Ifop octobre 2021, Les français et les énergies renouvelables : <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2021/10/118452-Presentation.pdf>

Dossier de presse

produire et consommer autant d'énergie qu'au début des années 1960, soit environ 1000 TWh.

Cela signifie une véritable réorganisation de nos territoires, notamment sur les mobilités, la souveraineté alimentaire, la gestion des déchets, l'organisation économique (notamment le tourisme !)... Politiques sur lesquelles les agglomérations ou intercommunalités de Charente maritime ont encore la main !

2 – Des EnR oui, des EPR ou SMR non !

Le développement des EnR n'est plus une question, c'est un impératif. Pour rappel, **quelques soient les scénarii, la part de nucléaire n'excède pas les 50% du mix énergétique en 2050**. Actuellement, le nucléaire représente 75% de la production énergétique française. Le développement des EnR doit donc être massif, même si nous continuons d'investir dans l'énergie nucléaire.

Outre cet impératif, l'énergie nucléaire appartient à une autre époque. **Si la Macronie a démontré sa capacité à maquiller des politiques ringardes en progrès innovant**, notre parc nucléaire vieillissant doit nous rappeler les **sommes colossales d'argent public investies** à perte dans cette industrie ! Les EPR ou les SMR (petits réacteurs modulaires), sont des sursauts de l'ancien monde qui n'apportent aucune réponse concrète.

Comment pensent-ils refroidir ces nouvelles centrales alors que **le niveau d'étiage des rivières s'effondre** année après année sous l'effet du dérèglement climatique ? Comment ont-ils prévu de gérer les **déchets** ? Comment cette énergie nucléaire pourra-t-elle être **compétitive** ? Voilà autant de questions auxquelles les avocats du nucléaire, **de Macron à Zemmour**, n'apportent pas l'ombre d'une réponse.

Notre responsabilité aujourd'hui, c'est d'organiser la sortie progressive du nucléaire, requalifier les salariés de ce secteur, et de développer des alternatives au niveau local.

Dossier de presse

3 – Non au développement anarchique, sans document cadre validé et sans participation citoyenne !

Aujourd'hui, les habitants et les élus locaux sont prévenus qu'un projet éolien va se faire sur leur commune au moment où ce dernier est déjà sécurisé par l'industriel avec les propriétaires des terrains. **Plutôt que de réfléchir au meilleur mix d'énergies renouvelables, notre politique énergétique consiste trop souvent à simplement répondre à la planification des porteurs de projets**, un par un, sans que l'avis des collectivités n'ait un quelconque impact sur le déploiement de ces projets. Ces méthodes ne sont plus possibles et sont néfastes à la réalisation de notre transition énergétique !

Sur le développement de l'éolien terrestre

4 – Des déploiements sans concertation ni avec les habitants, ni avec les élu-e-s locaux-ales

Le déploiement des éoliennes est soumis à autorisation préfectorale. L'aval des élu-e-s locaux-les sur ces projets n'est pas requis, et i.elles sont placé-e-s devant le fait accompli, quand les industriels ont déjà sécurisé le dimensionnement de leur projet et l'emplacement des éoliennes. Il est impératif de reprendre la main sur notre transition énergétique locale !

Localement, il est indispensable avant tout d'élaborer notre PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Ce document peut permettre de filtrer les projets selon des critères et des objectifs que nous aurons établis de façon concertée. Pourtant obligatoire depuis 2017, certaines agglomérations ne l'ont à ce jour mis en débat ni en Conseil communautaire, ni dans une assemblée citoyenne.

Par exemple, à La Rochelle, il a été mis en débat le 3 février 2022 en conseil communautaire, sans qu'il y ait eu de concertation ou de participation des habitants au préalable. Seul un « guide paysager » a été présenté, sans qu'il ne soit pour autant mis aux voix. Si ce guide paysager est un premier pas, il est largement insuffisant sans retranscription au PLUi, et détourne l'objet du débat : **ce n'est pas de paysage dont nous devons parler, mais bien de transition énergétique partagée !**

D'autre part, le développement de l'éolien ne peut s'effectuer sans participation citoyenne : en amont des implantations, par la co-construction des stratégies d'implantation ; pendant les discussions avec les opérateurs à travers les sociétés citoyennes de production d'énergie qui doivent être partie prenante des projets ; et enfin, en bénéficiant des retombées financières des projets (baisse des factures, financement de travaux d'isolation thermique..).

Sur le parc éolien offshore

5 – Les zones Natura 2000 doivent rester des sanctuaires de biodiversité

La zone retenue par l'État, porteur du projet, se situe dans le Parc naturel marin (PNM) de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, et dans **deux zones Natura 2000 protégées au niveau européen par les directives Oiseaux et Habitat**. Les associations de défense de l'environnement, parmi lesquelles France Nature Environnement et la Ligue de Protection des Oiseaux, ont raison d'en faire un point dur de ce projet.

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives *Oiseaux* et *Habitats faune flore*, est double :

- la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel : le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces
- la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales

Si les activités humaines ne sont pas interdites de facto dans les zones Natura 2000, **une étude d'impact documentée est donc nécessaire** afin de garantir la préservation des espèces protégées. Or, à ce jour, **aucune analyse de ce type n'a été réalisée** ; en outre, la localisation éloignée en mer rend très difficile la mesure des impacts et **rend impossible l'application de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser »** qui est pourtant la base de la politique environnementale européenne et française, et inscrite dans la loi pour la biodiversité.

Par ailleurs, **la classification en zone Natura 2000 est le fruit d'études scientifiques longues, précises et complexes**. Ce statut ne peut être balayé d'un revers de main, même pour produire de l'énergie dont nous avons besoin, au **risque de rendre caduc cette protection environnementale sur le long terme**.

6 – Ne sacrifions pas la pêche artisanale !

Les pêcheurs artisanaux locaux ne peuvent être les grands sacrifiés de l'installation d'un parc éolien offshore. La zone d'étude actuelle pour l'installation du parc éolien offshore est aujourd'hui une zone de pêche pour les pêcheurs qui pratiquent une pêche artisanale et durable.

Si le parc éolien offshore doit les priver de zones de passage ou de zones de pêche, **les pêcheurs doivent être des parties prenantes centrales dans la définition de la localisation** du parc.

Par ailleurs, la profession doit pouvoir **bénéficier des retombées fiscales des installations éoliennes** afin de favoriser les **changements de pratiques** et la **modernisation** des équipements mais aussi le **suivi scientifique de la biodiversité** à l'intérieur des parcs.

Nos conditions d'acceptation

1 – Communiquer de manière transparente

Notre premier critère est une Communication transparente. Des porteurs de projets (que nous pourrions plutôt appeler accompagnateurs de transition) devront candidater sur des **appels à projet portés par les collectivités locales**, avec communication et écoute des élus ET des habitants tout au long de l'élaboration et mise en œuvre du projet.

2 – Permettre l'investissement participatif citoyen

Notre second critère est l'investissement participatif citoyen, qui est un levier d'incarnation et qui place les habitants comme co-porteurs du projet. Cela incite ainsi à une communication accrue entre l'Accompagnateur du projet (souvent de gros investisseurs avec la connaissance technique) et les citoyens.

3 – Anticiper la fin de vie des parcs

Le troisième critère est une obligation d'anticipation du parc éolien. Déjà il est important de dire que 95% des éoliennes sont recyclables (seules les éoliennes de première génération souffrent d'un taux moindre). Mais chaque projet devra **anticiper la fin de vie du parc : soit avec du Renouvellement (qui consiste à remplacer tout ou partie d'anciennes infrastructures énergétiques par de nouvelles, plus puissantes et/ou plus efficaces, se traduisant par une augmentation de l'énergie produite), soit avec un démantèlement** dont le financement sera provisionné. Nous recommandons à ce sujet (et afin de se prévaloir de potentielles faillites opportunes), **la création d'un Fond National pour le démantèlement des éoliennes pour provisionner les coûts de démantèlement.**

4 – Préserver inconditionnellement la biodiversité

Le quatrième critère est la préservation inconditionnelle de la biodiversité. Il faut considérer les zones Natura 2000 comme des zones inaccessibles pour un parc éolien. En effet, si on commence à déroger à cette règle sur ces zones pour de l'éolien, cela fera jurisprudence : pourquoi pas demain pour tout autre activité industrielle ou commerciale, voir pour une centrale nucléaire ou un « petit » EPR ? De plus, la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » doit être mise en œuvre avec rigueur, y compris en mer. Toutefois, la connaissance des impacts en sera difficile, puisqu'en mer tout se dilue : les pollutions comme les cadavres des oiseaux ! Ce qui exclut complètement les sites Natura 2000 en mer et expose à de très lourdes sanctions financières de l'Europe (plusieurs millions d'euros tant que le site n'est pas remis à l'état initial).

En tout état de cause, les éoliennes posées doivent aussi bénéficier de détection / bridage automatique pour réduire leurs impacts sur les oiseaux.

Nos propositions

1 – Partir des territoires : modifions la loi qui encadre le déploiement des éoliennes sur terre et en mer

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a ignoré le rôle des collectivités territoriales et des citoyens dans la définition et le déploiement de parcs photovoltaïques ou d'éoliennes sur les territoires.

Ainsi, les collectivités ne sont pas consultées et découvrent les projets quand ils sont déjà définis, voire autorisés en préfecture. Cette situation n'est plus possible et **la loi doit changer !**

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doivent être à l'impulsion du développement des énergies renouvelables (EnR) sur leur territoire. Les cahiers des charges devraient être débattus au sein d'assemblées citoyennes, permettant de définir les gisements d'EnR ainsi que le mix énergétique choisi par les habitant·e·s.

2 – La participation et a minima la concertation devraient être des prérequis pour tous ces projets de développement d'EnR.

Pour que chaque territoire prenne sa part dans la lutte contre le dérèglement climatique, le **développement des moyens de production d'énergie renouvelable** doit être :

- **global**, c'est-à-dire qu'il doit prendre en compte, les différents type d'énergies renouvelables que notre territoire peut développer ; en l'occurrence, le solaire, l'éolien, la géothermie etc... ;
- **territorial**, c'est-à-dire qu'il doit prendre en compte les potentiels énergétiques de notre territoire (ex. le photovoltaïque sur des surfaces déjà imperméabilisées & l'éolien sur notre territoire), les besoins industriels spécifiques, les impossibilités liées à des servitudes (ex. espaces militaires) ainsi que l'avis de ses élus et ses habitants ;

- **programmé**, c'est-à-dire qu'il doit se faire en fonction d'objectifs de production d'EnR définis par les élus locaux,
- **concerté**, c'est-à-dire que les habitants doivent pouvoir arbitrer selon les différents mix énergétiques que le territoire peut offrir pour atteindre les objectifs fixés préalablement ;
- **défini** dans un document de programmation et de planification, comme c'est le rôle des PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Aussi, **tous les écologistes seront particulièrement attentifs** à la prise en compte de ces différents points dans la **rédaction des PCAET** qui leur seront présentés.

3 – Eolien offshore : accompagnons les innovations techniques et privilégions l'option d'un parc éolien flottant plus au large

Les conditions spécifiques pour l'éolien offshore impliquent de se tourner vers des technologies novatrices comme les **éoliennes flottantes semi-submersibles**. Pour les implantations en mer et tout particulièrement le parc Oléron-Ré, les sites doivent impérativement être **en dehors des sites Natura 2000** et donc beaucoup plus loin des côtes, ce qui permet de préserver cette réserve à la biodiversité exceptionnelle et la pêche artisanale.

Cet éloignement des côtes implique un **changement de technologie** par rapport au projet initialement présenté. Les écologistes privilégient ainsi la piste d'un parc éolien flottant semi-submersible, permettant à la fois stabilité et prise du vent. Cette technologie est en cours de développement mais **les premiers parcs sont très prometteurs**. Le **parc Windfloat Atlantic au Portugal**, donne des résultats de rendements intéressants, avec des coûts d'installation moindres.

En effet, cette technologie d'éolienne semi-submersible ne nécessite pas d'installer des fondations ou d'avoir recours à des navires spécialisés comme l'éolien posé. Les opérations d'assemblage, les grosses réparations ou le démantèlement des machines sont réalisées au port, ce qui permettra de développer une filière vertueuse d'emplois.

Compte tenu de l'envergure du projet, les écologistes sont convaincus que nous pouvons nous donner les moyens de développer notre production d'énergies renouvelables, sans compromettre la biodiversité présente sur le site Natura 2000 et la pêche artisanale.